CHSCT départemental de la Marne du 24 mars 2014 - synthèse

Ordre du jour :

- visites d'établissements
- moyens alloués aux membres des CHSCT
- questions diverses

Visites d'établissements

La question de la démarche de visite et de la forme du compte-rendu à l'équipe de l'établissement sont à nouveau posées.
L'UNSA Education souligne la difficulté du sens donné par les personnels à ces visites: ils attendent un retour très individuel, alors que le CHSCT s'y rend surtout pour nourrir la réflexion et monter le plan de prévention santé au travail. Le sujet sensible c'est les relations entre les personnels. Les « visites » sont « différentes » des enquêtes suites à accident / incident.
Les membres du CHSCT vont retravailler une grille d'évaluation et d'identification des risques professionnels utilisable pour les visites d'établissements.

Le compte–rendu de la **visite de Roosevelt** sur la problématique des **enseignants de langue** et de **ST2i** est en cours de finalisation. Malgré tout la Dasen a entendu les remarques d'ordre général que nous lui avons faites et en fera part pour la construction du plan académique de formation pour les langues. En ce qui concerne les enseignants de ST2i, c'est déjà acté suite à la saisine du CHSCT ministériel.

Il faudra éclaircir les **missions de l'assistant de prévention** souvent agent territorial dans certains lycées et collèges. Il semble y avoir confusion avec la mission dans le cadre de la commission hygiène et sécurité de ces établissements. Qui forme ces personnels qui ne sont pas d'Etat pour assurer une mission au titre de l'Etat ? Voir ce qui peut se faire avec le conseil général et le conseil régional dont dépendent ces personnels.

Programme des visites 2013/2014:

Il est décidé de maintenir les visites prévues malgré la fin de l'année scolaire qui arrive vite :
Un EREA + un Pôle scolaire nouvellement construit

Moyens alloués aux membres des CHSCT

Moyens fixés par un texte ministériel et il a fallu trouver une organisation académique. La secrétaire du CHSCT a ¼ décharge. Chaque membre titulaire ou suppléant peut demander jusque 8 jours d'autorisations spéciales d'absence, en plus des convocations pour instances. Cela permettra de se réunir pour travailler sur les dossiers.

Questions diverses :

L'UNSA Education pose la question de la **remontée des registres SST** : cette question avait été laissée en attente. Il nous semble indispensable de collecter les fiches qui ont été renseignées pour leur analyse et le suivi.
Ce sera fait. Une date butoir est fixée et l'analyse sera faite en juin.
Nous posons aussi la question du **suivi des personnels isolés en établissements médico-sociaux** (souvent des PE non spécialisés nommés à titre provisoire). La Dasen semble sensible à ce sujet.
Nous posons également des questions sur des **situations particulières** (agression dans une école de Reims par un parent d'élève – difficultés relationnelles dans un collège d'Epernay – suivi d'une école de la circonscription de Sézanne)
La Dasen indique que l'équipe mobile de sécurité peut intervenir dès lors qu'il y a un « évènement conflictuel lié à l'extérieur » pour la mise en sécurité et médiation.
Nous signalons que dans le cas précis, il s'est passé du temps avant que l'équipe et le directeur soient pris en charge.

Santé au travail je m'en occupe avec UNSA éducation

Conseil de l'Unsa Education: La saisine du CHSCT pour des problèmes particuliers se fait directement en consignant les éléments dans le registre santé et sécurité au travail, auprès de l'assistant de prévention ou/et auprès d'un des membres du CHSCT dont les coordonnées sont affichées dans tous les établissements et listées sur les registres en question.
Dès que vous avez rempli votre fiche, faites une photocopie et adressez-nous cette copie pour le suivi syndical.

La publication « j'agis avec le registre SST » est toujours disponible
En téléchargement ici > http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/divers/2012/sante/sante_qeC.pdf

Vos délégués UNSA Education au CHSCT de la Marne

Aline Geeraerts, enseignante 06 14 25 31 19 51@unsa-education.org ou 51@se-unsa.org (sms ou mail de préférence)
Nacima Farès, gestionnaire au collège de Vertus
Catherine Monjou, proviseure adjointe au lycée Clémenceau de Reims
Jeanne Titus-Carmel, enseignante directrice de l'école élémentaire Turenne de Reims